



## **Déclaration liminaire du SNEP-FSU à la FPMN EPS du 26 février 2019**

Nous venons d'ouvrir les FPMN et, comme nous l'avons dénoncé dans le cadre de la déclaration FSU, nous sommes face à une véritable volonté de destruction complète de ce qui a fondé la Fonction Publique en 1946, avec notamment la dissolution du paritarisme. Si ce projet voyait le jour, c'est toute la démocratie sociale qui serait mise à bas, avec notamment l'impossibilité pour les fonctionnaires de pouvoir bénéficier du regard de leurs représentant.es (démocratiquement élu.es pour 4 ans) dans toutes les opérations de gestion de leur carrière, dont les mutations que nous traitons aujourd'hui au sein de la FPMN EPS.

Ainsi, d'après le calendrier de la mise en œuvre du projet de loi Fonction Publique qui sera présenté fin mars 2019 en conseil des ministres, la réunion de cette instance FPMN EPS serait la dernière de l'histoire ! C'est inadmissible ! Les demandes de mutations Inter 2020 se feraient sans que les commissaires paritaires nationaux du SNEP-FSU puissent être en mesure d'opérer un contrôle sur cette opération. Elle concerne chaque année près de 3 000 enseignants d'EPS et nous y faisons valoir le respect des droits de chacun.e, dans le cadre de l'intérêt général et du Service Public.

Statut, Fonction Publique de carrière sont les instruments de la mise en œuvre du Service Public, de la puissance publique.

Dans l'intérêt des collègues et du Service Public, nous ne laisserons pas passer une telle attaque. C'est une véritable provocation au sortir des élections professionnelles pour lesquelles les enseignants d'EPS ont conforté le SNEP-FSU en leur donnant 83,1% des voix et l'ensemble des sièges à la CAPN des CE et Professeur.es d'EPS, n'en déplaise au ministère. Non, nous ne deviendrons pas des fonctionnaires à la main du gouvernement.

Dès l'an dernier nous dénonçons ici les menaces et les effets néfastes de cette politique rétrograde et idéologique.

120 000 suppressions de postes (-2 650 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré à la rentrée, pour près de 40 000 élèves de plus), maintien du gel de la valeur du point d'indice, report de mesures PPCR, jour de carence, CSG non compensée entièrement... C'est maintenant la mise en forme de la réforme de la Fonction Publique dans la droite ligne de CAP 22 : en parallèle de l'attaque sur le paritarisme, ce gouvernement entend développer le salaire au mérite, le contrat contre le statut, les plans de départs volontaires, la valeur du point variable selon les versants de la Fonction Publique... Face à la contestation de plus en plus grande de sa politique, E. Macron, avec son gouvernement, ose poser la question dans son « grand débat national », de savoir de quels Services Publics il conviendrait de se séparer. Une idée fixe qui laisserait penser que nous serions en France suradministrés et que nous ne pourrions pas nous permettre de maintenir et développer le Service Public. C'est pourtant possible, notamment au travers d'une politique fiscale au service de la justice sociale et de l'équité. Comment accepter que nos salaires soient encore gelés, que les Services Publics soient dégradés, quand, dans le même temps, les plus riches bénéficient de la suppression de l'ISF et que les entreprises obtiennent une baisse de leur fiscalité, tout en continuant de recevoir des aides colossales au travers du doublement du CICE cette année, alors que cela ne produit aucun emploi.

La politique de Macron, Philippe, Darmanin, Dussopt, se révèle être une véritable charge contre la Fonction Publique, ses agents et à terme, leurs missions. La Fonction Publique est un obstacle à la casse des services publics et leurs libéralisations. A travers la mise en œuvre de la future Loi Fonction Publique, c'est l'achèvement de la « sale besogne », visant à liquider notre modèle social et les conquêtes issues du Conseil National de la Résistance.

Du côté de notre métier d'enseignant d'EPS, alors que les besoins ne seront toujours pas pourvus pour assurer l'effectivité et la continuité du Service Public, que les conditions de travail des collègues s'en trouvent largement dégradées (effectifs surchargés, services partagés, 2 HS imposées,...), le gouvernement et le ministre Blanquer maintiennent un nombre bien insuffisant de recrutements au CAPEPS Externe, alors que de nombreux jeunes sont formés et attendent de pouvoir accéder à un poste de titulaire. Le recours aux contractuels a de beaux jours devant lui (en cohérence sûrement avec la loi FP).

Alors que le président et le ministre ont les plus belles déclarations sur l'importance du sport dans la société, les décisions à l'égard de l'EPS qui est le moyen de toucher l'ensemble de la jeunesse de la maternelle à l'université, sont pour le moins désastreuses ! Maintien de l'exclusion de l'EPS d'une évaluation spécifique au DNB (pourtant revisité), exclusion des enseignements de spécialités dans le cadre de la réforme du bac et du lycée qui va, par ailleurs, impacter sérieusement les dispositifs existants (option facultative, enseignement d'exploration et de complément), baisse des horaires en LP, réforme de l'accès à l'université avec Parcoursup, qui a organisé le tri plutôt que de porter les financements à la hauteur des besoins pour démocratiser le supérieur et répondre à la nécessaire élévation du niveau de qualification. C'est dernièrement, le retour du SPAM « cours le matin - sport l'après-midi » qui ressurgit de nulle part comme un gage de l'intérêt du ministre pour la pratique sportive à l'école... enfumage !

C'est le projet de loi « école de la confiance » adopté en première lecture à l'assemblée nationale qui couronne le tout, en entérinant l'école libérale dont le ministre a rêvé, dans laquelle le tri social des élèves est organisé et où les personnels n'auraient comme seuls droits que ceux d'obéir et de mettre en œuvre les prescriptions en tous genres.

Toutes ces réformes se font dans un véritable simulacre de négociations qui s'enchaînent à un rythme effréné. Le ministre Blanquer qui annonçait ne pas vouloir être le ministre des réformes, se trouve être en fait le champion en ce domaine !

La situation est pour nous alarmante et dangereuse à tout point de vue. C'est pourquoi les enseignants d'EPS, avec le SNEP-FSU, organisent la riposte, tant sur les questions générales que spécifiques. Assemblées générales, heures d'information syndicale, nuit des lycées, votes dans les CA contre les DHG, grèves, rassemblements, communiqués de presse... sont en cours à l'heure actuelle.

En tout état de cause, les enseignants d'EPS à l'appel du SNEP-FSU, avec l'ensemble des fonctionnaires, seront en grève et dans les manifestations le 19 mars, pour dire « STOP » à cette politique, qui une fois de plus, fait des fonctionnaires la variable d'ajustements budgétaires.

Sur un tout autre registre, nous découvrons, suite à l'interpellation de collègues, que le SE-UNSA dispose des informations relatives au mouvement des enseignants d'EPS 2019, alors que cette organisation, de par son absence de représentativité dans les corps concernés (CE, professeurs EPS et Agrégés), ne devrait pas en avoir connaissance. Le SE-UNSA se permettant même d'inviter, via les communications OSTIC, les enseignants d'EPS à les contacter pour le suivi de leur demande, suite à la communication du projet de mouvement par le ministère. C'est ainsi que des collègues ont pu obtenir auprès de cette organisation leur barème, les barres, leur place dans le classement des demandes, leur affirmant même qu'ils siègeront à la FPMN EPS, un comble !

Cette situation est scandaleuse et nous avons donc saisi le ministre et le DGRH ! Cette situation est grave, car c'est la confidentialité des informations individuelles des collègues qui est entre les mains de personnes qui ne sont pas élu.es et qui ne devraient donc sous aucun prétexte en disposer.

Cette pratique est bien loin de notre conception du rôle et devoirs d'élu.es que nous portons.

Il convient de rappeler avec la plus grande fermeté au SE-UNSA, que ces agissements sont contraires aux règles qui régissent le fonctionnement de nos instances et que toute la lumière doit être faite sur les conditions qui ont permis que cette organisation dispose de ces documents.

Concernant le mouvement en lui-même, nous assistons à une baisse du nombre de demandes, avec 2 539 demandeurs cette année, contre 2 756 en 2018. Ce sont 1 465 muté.es, dont 791 stagiaires en 1<sup>ère</sup> affectation. Cela représente un taux global de 57,6% de satisfaction, mais seulement de 38,5% pour les autres demandeurs. Alors que nous nous réjouissons des avancées obtenues pour le rééquilibrage du barème dans le cadre de la note de service 2019 qui a permis cette année à des collègues sans priorité légale d'obtenir des affectations dans des académies à fort barème, vous comprendrez notre colère face aux dégradations contenues dans le projet de Loi Fonction Publique qui sont un véritable cataclysme pour le paritarisme.

Nous ne terminerons pas notre déclaration sans remercier l'ensemble des services de la DGRH B2-2 pour la qualité de nos échanges pour préparer cette FPMN EPS. Ceci, d'autant plus que c'est peut-être la dernière fois et que ces services pourraient, dans l'avenir, être en face à face direct avec l'ensemble de la profession... !

Les commissaires paritaires nationaux du SNEP-FSU